



PONTIFICIUM CONSILIUM
PRO LAICIS

566/15/S-61/B-66

DECRET

L'association *Fondacio* a vu son origine à Poitiers (France) en 1974, dans le dynamisme de l'apostolat des laïcs affirmé par le Concile Vatican II et dans le souffle du Renouveau Charismatique Catholique. *Fondacio* est composée d'hommes et de femmes qui s'engagent comme apôtres du Christ et se laissent transformer et convertir par lui, convaincus qu'ainsi ils participent à l'avènement du Monde Nouveau que le Seigneur a lui-même annoncé. C'est dans cet esprit que les membres de *Fondacio* entreprennent une formation personnelle humaine et spirituelle, et qu'ils s'engagent dans une variété d'apostolats, notamment auprès des jeunes, des familles, des agents de la vie sociale et politique, mais aussi auprès des personnes que la société contemporaine marginalise ou oublie.

Fondacio a été reconnue comme association diocésaine de fidèles le 4 juin 1995 par S.E. Mgr Jean-Charles Thomas, alors Evêque de Versailles. Le 25 décembre 2008, le Conseil Pontifical pour le Laïcs a reconnu *Fondacio* comme association privée internationale de fidèles, dotée de personnalité juridique, approuvant ses statuts pour une période *ad experimentum* de cinq ans.

Le Magistère pontifical récent affirme l'urgence pour l'Eglise d'une nouvelle évangélisation qui embrase du feu de l'Esprit le cœur des fidèles déjà actifs, qui ramène à la communauté ecclésiale les baptisés qui ne pratiquent plus la foi, et qui ouvre tout grand les portes à ceux qui ne connaissent pas le Christ ou qui l'ont toujours refusé : ce faisant par une annonce joyeuse et attirante de la vérité de l'Evangile qui encourage la conversion personnelle. Aussi, ce magistère reconnaît les mouvements ecclésiaux et les nouvelles communautés parmi les richesses suscitées par l'Esprit pour l'évangélisation de tous les milieux, contribuant ainsi à évangéliser la culture pour inculturer l'Evangile (cf. FRANÇOIS, Exhortation Apostolique *Evangelii Gaudium*, 14, 29, 46, 69 ; FRANÇOIS, Discours aux participants au III^e Congrès Mondial des Mouvements Ecclésiaux et des Communautés Nouvelles, le 22 novembre 2014).



PONTIFICIUM CONSILIUM
PRO LAICIS

Par conséquent :

Répondant à la demande d'approbation définitive des statuts adressée au Conseil Pontifical pour les Laïcs per M. François Prouteau, Président de *Fondacio*, le 30 octobre 2013 ;

Considérant la consolidation et le développement de *Fondacio* durant les cinq dernières années ;

Ayant accueilli favorablement les modifications aux statuts proposées par l'association ;

Vu l'article 134 de la Constitution Apostolique *Pastor Bonus* sur la Curie Romaine ainsi que le Canon 322 du Code de Droit Canonique ;

Le Conseil Pontifical pour les Laïcs décrète :

1) la confirmation de la reconnaissance de l'association *Fondacio* comme association privée internationale de fidèles, dotée de personnalité juridique, conformément aux canons 298-311 et 321-329 du Code de Droit Canonique ;

2) l'approbation définitive des Statuts de *Fondacio*, dument authentifiés et dont un exemplaire est déposé dans les archives du Dicastère.

Donné au Vatican, le douze juin de l'an deux mille quinze, en la Solennité du Sacré Cœur de Jésus.

+ Ms. Clemens

✠ Josef Clemens
Secrétaire

St. Card. Rylko

Stanisław Card. Rylko
Président

PRÉAMBULE

– L'association catholique de fidèles Fondacio est composée d'hommes et de femmes qui s'engagent, à la suite de Jésus-Christ, par la prière et l'attention à la vie fraternelle, dans tous les secteurs de leur vie (familiale, professionnelle, sociétaire...) pour le monde et son avenir. Chercheurs de sens, pour leur propre vie, pour la vie des hommes et de la société, chercheurs d'une humanité authentique, ils font l'expérience de l'amour du Père et la découverte que le Christ est la porte vers une Vie Nouvelle, le chemin pour un monde renouvelé.

Sa spiritualité est marquée par la conviction que le Monde Nouveau annoncé par le Christ est déjà présent là où des personnes se laissent saisir et transformer par l'amour du Père et par l'Esprit du Christ ressuscité ; il est cependant toujours à naître, car il est en germe au cœur de tout groupe social qui se laisse mouvoir par l'Esprit de l'Evangile. Dieu lui-même nous appelle à participer à son incarnation.

« Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi [ceux] des disciples du Christ et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur » (Gaudium et Spes).

– C'est la rencontre avec le Christ Vivant qui fonde le chemin des membres de l'Association Fondacio. A travers Lui, ils perçoivent que Dieu vient aimer, assumer et sauver tout ce qui fait leur humanité. En sa personne, ils perçoivent qu'ils sont invités à aimer et à vivre pleinement leur condition d'hommes et de femmes, mais aussi à se laisser rejoindre et convertir au cœur même de leurs souffrances, de leurs limites, de leur fermeture à l'amour, de leur péché.

Cette rencontre les conduit à vivre un émerveillement profond devant toute personne humaine, être de relation, désirée par Dieu, assoiffée de Dieu, créée libre, appelée au don d'elle-même par amour. Sa dignité la plus sublime réside dans sa vocation à communier avec Dieu. "Qui donc est l'homme, pour que tu t'en souviennes, le fils d'Adam, pour que tu en aies le souci ?" (Ps 8,5). Dans sa condition de pécheur, chaque homme est invité au salut par la foi. La Bénédiction est au cœur de la spiritualité vécue par les membres de l'Association Fondacio : s'émerveiller de l'existence, la sienne et celle de l'autre, et en remercier Dieu. Elle les conduit à reconnaître l'œuvre de Dieu pour y collaborer.

Cette rencontre du Christ Vivant illumine leur existence et les conduit à devenir ferment d'humanité dans la société. Elle les invite à se mettre à l'école de Jésus-Christ pour devenir ses disciples. Partout où ils sont envoyés, ils discernent les signes des temps et s'engagent dans le monde pour y être porteurs d'espérance.



– Les membres de l'Association Fondacio ont soif de l'Esprit Saint, qui leur permet de changer peu à peu leur cœur et de grandir dans la docilité à Dieu en enfants du Père. Depuis les origines de la communauté, ils reçoivent la grâce de l'Effusion de l'Esprit, grâce d'enfance, d'abandon, de confiance. Cette grâce, qui appelle à la responsabilité face aux enjeux du monde, fonde la communauté et son identité apostolique.

Pour ses engagements personnels, comme pour des engagements collectifs ou communautaires, chaque membre de Fondacio tente de pratiquer au quotidien, avec des frères, une écoute active de l'Esprit Saint, qui ouvre des voies et suscite des initiatives dans un monde en mutation, plein de promesses, mais aussi de drames, de défis et d'inhumanité.

– Vivre comme disciple et se laisser envoyer, dans sa vie de tous les jours, comme apôtre, suppose d'entrer en alliance avec Dieu Trinité et avec des frères. La communauté chrétienne devient chemin pour vivre cette alliance, réalité centrale dans la vie des personnes et des entités qui composent Fondacio. En ce sens, Fondacio est une « communauté d'alliance », lieu de ressourcement qui ouvre un chemin vers Dieu - *« Moi, je suis la vigne ; vous les sarments. Celui qui demeure en moi, et moi en lui, celui-là porte beaucoup de fruit »* (Jn 15, 5) - lieu de communion pour devenir visage du Christ avec d'autres *« ainsi, à plusieurs, nous formons un seul corps en Christ, et nous sommes tous membres les uns des autres »* (Rm 12, 4-5).

À travers les bonheurs et les difficultés de son histoire, et comme cellule du Peuple de Dieu, de l'Eglise du Christ (Cf. Lumen Gentium n°9), Fondacio a conscience d'être précédée et suscitée par le désir de Dieu qui appelle l'humanité d'aujourd'hui à une nouvelle phase de son existence. La communauté Fondacio se reconnaît comme cellule d'Eglise en se laissant attirer par la vision déployée par le prophète Ézéchiël : *« Je vous rassemblerai du milieu des peuples, je vous réunirai de tous les pays où vous avez été dispersés... Je leur donnerai un seul cœur et je mettrai en eux un esprit nouveau. J'extirperai de leur chair le cœur de pierre et je leur donnerai un cœur de chair, afin qu'ils marchent selon mes lois, qu'ils observent mes coutumes et qu'ils les mettent en pratique. Alors, ils seront mon peuple et moi je serai leur Dieu. »* (Ézéchiël 11, 17-20).

– Fondacio croit qu'un chemin d'unité entre individus de milieux sociaux et de classes d'âge divers, mais aussi entre chrétiens de confessions différentes est possible. *« ...afin que tous soient un. Comme toi Père, tu es en moi et moi en toi, qu'eux aussi soient **UN** en nous, afin que le monde croie que tu m'as envoyé »* (Jn 17, 21).



Ainsi, l'Association Fondacio, constituée de fidèles catholiques, accueille aussi comme associés des chrétiens de diverses confessions, dans le respect de leur identité et de leur appartenance première à leur Eglise ou Communauté ecclésiale d'origine.

Basée sur la rencontre de l'autre tel qu'il est, la dimension œcuménique est vécue au quotidien, dans le partage et l'interpellation fraternelle, l'engendrement mutuel et quand c'est possible, dans la mission commune.

« La fraternité entre les chrétiens (...) est fondée sur la réalité surnaturelle de l'unique baptême qui nous insère tous dans l'unique Corps du Christ. Ensemble nous confessons Jésus-Christ comme Dieu et Seigneur » (Benoît XVI ; Rencontre œcuménique à Cologne le 19 août 2005).

L'Association Fondacio veut participer modestement, mais activement, au souci de toute l'Eglise catholique de favoriser « le retour à la pleine et visible unité des chrétiens » (Benoît XVI ; Rencontre œcuménique à Cologne le 19 août 2005) d'après les indications du Décret conciliaire 'Unitatis redintegratio' et les orientations du « Directoire pour l'Application des Principes et des Normes sur l'Œcuménisme ».

– « Il n'y a pas d'humanité nouvelle s'il n'y a pas d'hommes nouveaux » (Paul VI, Evangelii Nuntiandi, § 18). Cette conviction guide les membres de l'Association Fondacio dans leur vie personnelle et communautaire. Le but de leur engagement est de se laisser renouveler sans cesse par Dieu Trinité qui crée, sauve et inspire, afin qu'envoyés dans le monde, ils puissent participer à ce que celui-ci devienne plus humain et s'ouvre davantage à la présence de Dieu, manifesté en Jésus-Christ.

Ce chemin de renouvellement peut être vécu par tout fidèle du Christ, selon son appel propre. La conviction que l'existence ordinaire est un lieu théologal et que l'appel à la sainteté est commun à toutes et à tous, fonde la démarche de Fondacio, dans l'esprit de Christifideles Laïci. La communauté est attentive au déploiement des vocations baptismales, avec une attention particulière à la promotion des vocations de laïcs.

I – IDENTITÉ JURIDIQUE

- 1 - L'Association Fondacio est une association privée internationale de fidèles avec personnalité juridique (selon les canons 298 à 311 et 321 à 329 du CIC). Elle vit en référence au magistère de l'Eglise Catholique.



- 2 - L'Association Fondacio est gouvernée selon ces statuts, ainsi que par d'autres dispositions du droit canonique qui s'y rapporteraient.
- 3 - Le siège international de l'Association Fondacio est situé en France. Il est actuellement implanté sur le diocèse de Versailles, au :
- 23, rue de l'Ermitage – 78 000 VERSAILLES - FRANCE

II – FINALITE DE L'ASSOCIATION FONDACIO

- 4 - Fondacio est appelée à s'engager dans le monde et à être présente auprès des hommes et des femmes de ce temps en écoutant leurs besoins. Dans l'esprit du concile Vatican II, elle ressent une profonde sympathie à l'égard de la société humaine. Elle tente de discerner les signes de l'Esprit à l'œuvre en nos contemporains et initie des réponses concrètes dans les domaines de la vie spirituelle, de l'évangélisation, de la formation et de la vie en société. Elle croit à l'avancée possible d'une civilisation de l'amour. La phrase de l'évangile de Jean : « Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné Son fils unique » (Jn 3,16), soutient et inspire particulièrement son action et son rapport au monde.
- 5 – Fondacio a conscience de recevoir un appel particulier pour les missions suivantes :
- ❖ **Proposer la Bonne Nouvelle** : Fondacio souhaite parler le langage de ses contemporains, les rejoindre dans leurs quêtes et leurs cris, pour leur annoncer la Bonne Nouvelle du Christ vivant aujourd'hui,
 - ❖ **Contribuer à rendre la société plus humaine**: chaque membre est appelé, au nom de sa foi et par amour, à s'engager, dans ses lieux d'existence (familiaux, professionnels, sociaux, ...) pour la sanctification du monde. En tant que communauté, Fondacio contribue aussi à la réalisation d'œuvres participant au développement et à la promotion humaine dans l'esprit de l'évangile.
 - ❖ **Appeler et former des ouvriers du Royaume** : le chemin vécu dans Fondacio vise à favoriser la croissance des personnes et l'émergence des vocations, à soutenir ces ouvriers là où ils sont à l'œuvre,
 - ❖ **Contribuer aux avancées de la vie de l'Église**, particulièrement en y favorisant la communion, l'œcuménisme, la responsabilité des baptisés, la promotion de la vie communautaire, la formation de disciples de Jésus-Christ, et en expérimentant des manières nouvelles d'être à Son service.



6 - Ces missions s'exercent notamment dans les domaines suivants :

- ❖ les jeunes
- ❖ les couples et les familles
- ❖ les responsables dans la société
- ❖ les pauvres et les personnes en situation d'exclusion
- ❖ les aînés

III - VIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES

7 - Fondacio, communauté d'alliance, propose à des personnes de différents âges, milieux sociaux et provenances culturelles, l'aventure d'une vie apostolique en alliance avec Dieu. Elle est un lieu de partage, d'altérité, de liberté et responsabilité, de communion, de conversion, de célébration et de prière, de service, afin que chacun soit au cœur du monde et selon son appel particulier, ouvrier du Royaume. La vie en communauté a pour but d'encourager l'expérience chrétienne et sa relecture, selon une pédagogie qui aide à l'accueil du salut en Jésus-Christ.

8 - Toute personne de confession catholique adhérant à l'alliance (cf. articles n° 9 à 14) proposée par l'association Fondacio est membre.

Des chrétiens non catholiques peuvent être accueillis dans l'association comme associés. Elles vivent leur foi en référence à leur Église ou Communauté ecclésiale d'origine, notamment la vie sacramentelle. Elles participent aux célébrations liturgiques de la communauté dans la conscience et le respect du fait qu'il n'y a pas la pleine communion entre toutes les Églises et communautés chrétiennes.

Pour ce qui concerne les missions et la vie communautaire les membres sont en référence à l'association Fondacio. Dans ces domaines, ils se conforment à l'enseignement de l'Église Catholique.

Les normes de ces statuts concernant les membres pourraient être appliqués par analogie aux associés, en tenant compte de leur situation ecclésiale, à moins qu'il s'agisse des devoirs et des droits qui s'appliquent exclusivement aux membres.

9 - Afin de se laisser conformer au Christ et devenir « chrétiens pour le monde », les membres de l'association Fondacio s'engagent librement à ordonner leur vie sur un fondement et trois priorités :



10 – Un **fondement** : une vie d'union à Dieu, dans la prière et la vie sacramentelle. L'engagement des membres de l'association Fondacio est fondé sur le désir de laisser à Dieu la première place dans leur vie, de Le voir présent en toute chose, de parvenir à la pleine mesure de leur filiation divine, par l'unique Fils, dans l'Esprit. La prière, personnelle et communautaire, la célébration des sacrements, la fréquentation de la Parole de Dieu, mais aussi l'humble quotidien et le service aux autres, vécu dans un esprit d'émerveillement et de contemplation, sont autant de moyens sur ce chemin de rencontre du Dieu vivant au cœur de l'homme.

11 – **Priorité à être en chemin de transformation** : les membres ont le désir de coopérer activement à la grâce transformante de Dieu, à leur conversion personnelle, et de prendre pour cela les moyens appropriés. La formation est vécue à l'intérieur de la communauté, à travers un parcours structuré, et aussi au dehors. Elle vise à faire entrer chaque membre dans une dynamique de croissance et d'accomplissement pour sa propre existence et pour sa mission de disciple de Jésus-Christ. Elle est personnalisée et elle intègre des dimensions diverses : formation spirituelle, biblique, humaine, etc.

12 – **Priorité à vivre le chemin avec d'autres, en communauté** : « *Quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là au milieu d'eux* » (Mt. 18 v.20). A travers la prière en commun et la relecture spirituelle de leur vie, les membres font l'expérience que Dieu se donne par le visage et la parole des frères et des sœurs. Les réunions communautaires sont des temps privilégiés de vie fraternelle, d'amitié, de pardon et de célébration. L'engagement en communauté passe aussi par le partage financier au service du bien commun et de la mission.

13 – **Priorité à l'engagement apostolique** : « *Il les envoya deux à deux devant lui, dans toutes les villes et dans les lieux où lui-même devait aller* » (Luc 10, v.1). L'association Fondacio s'attache à promouvoir et à organiser des événements proposant aux femmes et aux hommes de ce temps, dans leur culture et dans leur langage, la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ. Elle s'attache, aussi, à initier et à appuyer des œuvres tournées vers la promotion de l'Homme à la lumière de l'Évangile et à l'exemple de Jésus-Christ, notamment en étant au service des plus pauvres. Il s'agit pour les membres de l'association Fondacio de rendre compte de l'espérance qui est en eux et d'être des témoins de l'amour de Dieu. Ils se sentent appelés, par le Christ et dans Son amitié, à assumer leur part de responsabilité dans le devenir de l'humanité. Ceci passe par l'annonce de la Bonne Nouvelle, par les comportements quotidiens et par des engagements solidaires dans le monde.



14 – Pour aider les membres à vivre toutes ces priorités, différents moyens leur sont proposés, notamment :

- ❖ se donner l'espace d'une vie de prière personnelle,
- ❖ prendre une part active dans la vie ecclésiale et sacramentelle,
- ❖ être accompagné dans la communauté par une personne autre que le responsable,
- ❖ participer aux activités et rassemblements communautaires,
- ❖ participer aux actions missionnaires selon les possibilités de chacun,
- ❖ prendre des moyens de formation appropriés à la croissance humaine et spirituelle,
- ❖ vivre un partage financier (dîme),
- ❖ participer, par des services, au bien commun de la communauté.

Ils constituent un chemin offert à chacun pour entrer de façon progressive dans une démarche de foi et une vie plus unifiée.

15- Les membres sont appelés à vivre un chemin de conversion, d'alliance concrète et d'interdépendance avec d'autres. Ils acceptent ainsi de s'ouvrir à la parole, aux conseils et aux interpellations des responsables de la communauté et des frères, dont le rôle est de faire réfléchir à la qualité évangélique des choix pris en conscience éclairée par la foi chrétienne. Toutefois, chaque membre conserve une pleine autonomie dans ses choix de vie personnelle, professionnelle et matérielle.

16- Les membres bénéficient des moyens de formation proposés par la communauté, des lieux de rencontre et de prière, des événements et des projets missionnaires, ainsi que de tous les moyens d'information qui leur sont destinés.

17- Chacun conserve la propriété et la gestion de ses biens personnels.

18- Les membres s'engagent à ne pas faire de déclarations ou entreprendre des actions au nom de Fondacio - notamment celles qui pourraient entraîner des contentieux - ni de manière privée ni en public, sans le consentement écrit d'un responsable tant au niveau national qu'international.

19- Seuls les membres catholiques peuvent participer avec droit d'expression et de vote aux assemblées communautaires et être éligibles à une responsabilité, pour laquelle il faut remplir certains critères qui sont propres à chaque entité (cf. Chapitre VI). Les associés peuvent participer avec droit d'expression aux assemblées communautaires et être associés à des instances de responsabilité à titre consultatif. Tant les membres que les associés ont le droit de bénéficier d'une solidarité humaine en cas d'épreuve.

20- Si un membre estime qu'une mesure prise par une instance responsable ne respecte pas la spiritualité de Fondacio et/ou la liberté des personnes, il peut exercer un recours auprès de l'instance supérieure selon l'ordre interne mis en place par Fondacio.

21- Chaque membre a le devoir d'observer les présents statuts. Il a aussi le devoir moral d'aide et de prière vis à vis des autres membres.

IV - MODALITÉS D'ENTRÉE ET D'ENGAGEMENT

Entrée et engagement dans la communauté

22 -Chaque membre de Fondacio vit son chemin d'alliance avec Dieu au sein d'un groupe communautaire et participe à un projet missionnaire. Les groupes communautaires peuvent rassembler entre une dizaine et une soixantaine de membres. Ceux-ci ne mènent pas une vie commune dans un même lieu mais constituent un ensemble de personnes qui se rencontrent périodiquement dans l'esprit de Fondacio pour nourrir leur vie spirituelle et mettre en place des projets missionnaires.

Les personnes désirant devenir membres de Fondacio sont invitées à participer à des rencontres communautaires et à engager le processus de discernement défini, cas par cas, par la communauté.

23 -Le processus d'entrée comprend, entre autres, l'établissement d'une demande personnelle écrite et motivée, remise au responsable du groupe communautaire (cf. article n° 50).

24 -Concernant cette demande, c'est la réponse positive prononcée par le responsable du groupe communautaire qui constitue l'acte d'engagement. Celui-ci est signifié face au groupe communautaire au cours d'une célébration liturgique.

25 -Pour certaines personnes, que des conditions personnelles ou sociales rendraient incapables de remplir une demande écrite, des modalités particulières d'admission peuvent être mises au point.

26 -Nombreux sont ceux qui participent à la vie et aux activités missionnaires de Fondacio, sans se sentir appelés à « sceller une alliance » avec Dieu à travers cette communauté spécifique. La communauté reconnaît, remercie et se réjouit de leur participation, en se sentant accompagnée et soutenue par l'amitié et les diverses formes de collaboration que



l'un ou l'autre décide. Les formes de cette participation sont diverses et chacun est libre de les définir en fonction des activités que la communauté développe localement. Fondacio garde ses portes ouvertes et veillera à nourrir cette relation.

Engagement dans la durée

27 - Pour les membres engagés dans Fondacio depuis plus de sept années consécutives, une modalité d'engagement à long terme est proposée. Le membre est alors invité à entrer dans un processus de discernement où sont examinés avec lui :

- ❖ la conformité de son existence à l'esprit de l'Evangile et la manière de progresser sur ce chemin à l'avenir, en particulier dans les domaines de la communication vraie, de la sobriété de vie, de la manière de vivre le pouvoir et la relation à l'autorité, du respect de l'autre, de la docilité à l'Esprit Saint à travers ses médiations ;
- ❖ son chemin d'Alliance avec Dieu et l'impact de la spiritualité de Fondacio dans sa propre vie
- ❖ l'appel éventuel quant à cette modalité d'engagement comme disciple à la suite de Jésus-Christ.

Dans chaque pays, une équipe ad hoc désignée par le Conseil de pays, après consultation des engagés dans la durée du pays, veille à ce discernement et au suivi des engagés dans la durée.

28 - L'engagement dans la durée des membres catholiques est prononcé devant la communauté, en présence de l'équipe responsable (au moins du pays, si possible internationale) et l'évêque du lieu ou son délégué. Le membre promet de s'engager activement dans la communauté et de tenter de vivre, avec le secours de l'Esprit Saint, en conformité avec sa spiritualité. Le membre est alors nommé « *engagé dans la durée* ». Pour les membres associés, cet engagement sera prononcé en présence d'un responsable de leur Église.

29 - Les engagés dans la durée n'entrent pas dans un régime spécial de droit et d'obligation, mais sont appelés à témoigner de la fécondité du style de vie proposé par Fondacio. Ils s'engagent à accorder une grande attention aux aspects évoqués à l'article n°27 et notamment à leurs rapports aux médiations, en particulier ecclésiales, et leur capacité à articuler soumission et autonomie dans leur rapport aux autorités.

Si un membre engagé dans la durée perçoit qu'il doit quitter Fondacio ou cette modalité d'engagement, il s'engage à ne prendre cette décision qu'après l'avoir discernée avec



l'équipe responsable des engagés dans la durée, en lien avec le Conseil de pays, selon un processus équivalent à son discernement en vue de l'engagement dans la durée.

L'engagement des membres mariés est à la fois personnel et en couple, sauf cas exceptionnel discerné avec l'équipe responsable des engagés dans la durée et avec le Conseil de pays.

Permanence

- 30 - Certains membres de Fondacio s'engagent comme permanents en réponse à un appel personnel d'offrande de leur vie à Dieu à travers une mission authentifiée par Fondacio. L'engagement dans la permanence n'est pas limité dans le temps, sauf s'il n'y a plus de mission authentifiée par les responsables, auquel cas la permanence prend fin.
- 31 - Cette mission, en principe à plein temps, peut être externe ou interne à Fondacio ; elle prend son origine dans sa spiritualité et participe à sa mission globale (cf. article n° 5). Elle s'exprime par un mandat spécifique concernant le contenu et la durée de sa mission.
- 32 - Pour qu'une personne mariée soit permanente, l'accord de son conjoint est requis.
- 33 - Fondacio s'assure que les permanents disposent des moyens suffisants pour accomplir leur mission et progresser dans leur vie spirituelle, humaine et professionnelle. Elle les aide à mettre en place un réseau de solidarité spirituelle et financière, quand leur mission ou leur situation sociale ne leur assure pas de revenus propres. Elle s'assure également que les permanents sont munis d'un statut social compatible avec la législation de chaque pays.
- 34 - Les membres souhaitant devenir permanents suivent, durant trois années, un parcours de permanent stagiaire, leur permettant de fonder leur choix et leur assurant les éléments de formation nécessaires à cet état.

V - DÉPART-RENOI

- 35 - Tous les membres sont libres à tout moment de quitter Fondacio. S'ils avaient entrepris, en son sein, une activité comportant une échéance précise, il leur est demandé de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour respecter cette échéance.

Les membres engagés dans la durée désirant quitter Fondacio s'engagent à respecter le processus décrit à l'article n°29 et à informer la communauté des raisons de leur départ.

- 36 - Le renvoi d'un membre de la communauté dont les agissements constitueraient un obstacle à la vie de Fondacio ou un scandale manifeste par rapport à la vie chrétienne



(problèmes de comportement, de mœurs, etc.), sera prononcé par vote à bulletin secret par le Conseil de pays ou par le Conseil de Fondacio. Le membre aura la possibilité de rencontrer au préalable au moins une personne de l'équipe responsable.

Le renvoi peut également être prononcé en cas de violation grave ou réitérée des présents statuts.

37 -Qui fait acte d'apostasie, d'hérésie ou de schisme, ne peut invoquer le droit de rester membre de Fondacio. Il aura toujours le droit de recours à l'autorité ecclésiale (Cf. Canon 316).

38 -Aucun membre partant ne pourra se prévaloir d'un préjudice subi ni pour le travail développé librement au service de Fondacio pendant qu'il a été membre, ni au titre du versement de sa dîme ou des dons librement effectués à Fondacio durant la période de son engagement.

VI - GOUVERNEMENT

39 - **Les principes généraux** qui président à la constitution et au fonctionnement des instances de gouvernement sont les suivants :

- ❖ primauté du spirituel,
- ❖ discernement communautaire et légitimité des responsables,
- ❖ coresponsabilité et solidarité,
- ❖ subsidiarité,
- ❖ altérité et ajustement.

Le **discernement communautaire** dans tout acte de gouvernance est fondamental pour suivre au mieux les voies de Dieu.

40 - La communauté Fondacio est diversifiée par ses projets missionnaires, par les publics auxquels elle s'adresse et par ses implantations géographiques. Elle est une par sa spiritualité et sa finalité apostolique. Fondacio est donc gouvernée en tant que **communauté une et diversifiée**.

Instances dirigeantes de Fondacio au plan global



41 - Le Congrès de Fondacio

Le Congrès de Fondacio est l'instance de responsabilité ultime de la communauté répandue dans le monde. Il est le signe collectif de son unité et de sa diversité. Il rassemble les délégués des principales réalités constituant Fondacio dans les divers pays.

Il se réunit tous les cinq ans sur convocation du Conseil, ou de manière extraordinaire, sur demande expresse d'au moins deux tiers des délégués encore membres de la Communauté Fondacio, en référence à la liste des délégués du Congrès précédent.

Il a pour mission :

- ❖ d'écouter les voies nouvelles que l'Esprit Saint peut vouloir ouvrir, dans la ligne du charisme de la Communauté Fondacio,
- ❖ de favoriser l'unité au niveau mondial,
- ❖ d'adopter les grandes orientations de la vie globale de Fondacio pour les années à venir,
- ❖ d'élire le Président de Fondacio et son Conseil,
- ❖ de destituer en cas de faute grave le Président de Fondacio ; la destitution ne peut être prononcée que lors d'un Congrès convoqué en séance extraordinaire à la demande d'au moins deux tiers des membres du Congrès. Un vote à bulletin secret portant sur la destitution du Président est organisé. La destitution est prononcée à la majorité simple.
- ❖ de ratifier les textes fondamentaux de référence de Fondacio.

Le Congrès compte au moins cent personnes. Il est composé à 50% de membres du Conseil de Fondacio et de Conseils de pays, et de personnes en poste de responsabilités dans des équipes de coordination, de projet, de département ou de service. Les autres 50% de délégués sont choisis par les membres de l'association à travers une consultation organisée préalablement au Congrès. Selon le quota défini pour chaque pays par le Conseil de Fondacio dans l'année précédente (indication du nombre souhaité et du nombre minimum), la liste définitive des délégués est arrêtée quelques mois avant le Congrès.

42 - Le Conseil de Fondacio

Il est responsable de la communauté une et diversifiée. Il est composé d'au moins 7 membres et au maximum de 12 membres. Les membres du Conseil de Fondacio sont



désignés pour un mandat de cinq ans. Il ne peut y avoir un nombre de mandats successifs supérieur à 2. Les membres du Conseil de Fondacio ne peuvent pas cumuler ce mandat avec celui de membre de Conseil de pays.

Rassemblé autour du Président, le Conseil de Fondacio est le garant de l'unité et de l'identité de Fondacio dans tous les pays où la communauté est présente. Il se réunit autant que nécessaire. Il est chargé du gouvernement, en aidant à faire avancer les germes de nouveauté, à accompagner la croissance de Fondacio et sa mission dans le monde, en veillant à l'exercice de la subsidiarité dans le respect de l'identité commune.

À ce titre :

- ❖ Il accueille la Parole que l'Esprit Saint semble prononcer à travers la médiation du Congrès et des principales instances de gouvernement.
- ❖ Il assure la mise en œuvre des orientations du Congrès et leur application pastorale.
- ❖ Il propose au discernement du prochain Congrès des orientations fondamentales pour la croissance de la communauté et de sa mission.
- ❖ Il authentifie, *ad experimentum*, les documents fondamentaux de référence de Fondacio, les documents de fond présentés par un ou plusieurs Conseils de pays quand ceux-ci ont une portée générale et qu'ils peuvent aider les pays dans l'accomplissement de leur mission. Il les présente au Congrès pour ratification.
- ❖ Il accompagne les actions pastorales des pays et des continents.
- ❖ Il assure la relation de Fondacio avec le Saint Siège et avec les instances internationales de l'Eglise catholique.
- ❖ Il veille à la communion entre la communauté Fondacio et les autres communautés chrétiennes locales,
- ❖ Il favorise la création des centres et des instituts de formation de Fondacio. Il est garant de leur identité dans les pays (conformité avec le charisme de Fondacio).
- ❖ Il désigne les responsables de pays suivant les modalités définies à l'article n° 49.
- ❖ Il préside à toutes les décisions ayant pour conséquence une circulation de biens, de moyens humains et financiers entre les pays et les continents, en particulier une solidarité entre pays et continents,
- ❖ Le Conseil s'entoure d'une équipe de « chargés de mission » pour le fonctionnement et la mise en œuvre des décisions prises,
- ❖ Il assure les représentations et les relations extérieures.

43 - Le Président de Fondacio

Le mandat du Président est de cinq ans, renouvelable une fois.



Le Président de Fondacio est élu par le Congrès par vote à bulletin secret comme le responsable de la communauté tout entière. En conséquence, il est signe de l'unité de Fondacio et garant, en dernier ressort, des initiatives prises pour son rayonnement spirituel et missionnaire.

- ❖ Il préside et convoque le Conseil selon un ordre du jour précis. Il veille au bon exercice de son mandat et de ses attributions tels que décrits dans le point précédent.
- ❖ Il vit une attention particulière et un accompagnement pastoral des responsables de pays, de continents et des membres du Conseil.
- ❖ Il nomme et envoie en mission les responsables de pays. Avec le responsable de pays, il nomme le responsable en second de ce pays. Il peut déléguer cette mission à tout membre du conseil, notamment à celui qui accompagne le pays. Il a pouvoir de destituer un responsable de pays après décision du Conseil de Fondacio, et après avoir entendu le Conseil de pays et l'Assistant ecclésiastique de Fondacio.
- ❖ Il représente Fondacio dans les instances officielles de l'Eglise catholique et auprès des réalités religieuses ou laïques avec lesquelles Fondacio est en lien.
- ❖ Au plan civil, le Président de Fondacio sera le président de l'association juridique mère au plan mondial. Il veillera à remplir toutes les obligations imposées par la loi et à doter Fondacio des supports juridiques favorisant la croissance de la communauté.
- ❖ Il vit une attention particulière aux événements significatifs organisés au niveau des pays, en y étant présent ou en s'y faisant représenter.

44 – Procédures de désignation du Président et des membres du Conseil

Sont éligibles les membres dont les noms sont suggérés par les pays après un temps de discernement communautaire, organisé au cours des mois précédant la tenue du Congrès. Une équipe ad hoc, neutre et constituée des personnes garantes, nommées par le Conseil pour ce processus, aide au bon déroulement de ce discernement et à l'élection finale au cours du Congrès.

Il n'y a pas de quorum de présence physique. Seuls les membres présents votent. Il n'y a pas de procuration.

L'élection du Président se fait à bulletin secret. La majorité requise pour être élu est de 2/3 des voix.



L'élection des autres membres du Conseil de Fondacio suit l'élection du Président. L'élection se fait à bulletin secret. Le Conseil est élu à la majorité simple.

Le Président choisit un ou deux vice-présidents au sein du Conseil de Fondacio, en tenant compte des voix exprimées par le Congrès. Le premier vice-président supplée le Président en cas d'empêchement, d'absence ou d'arrêt pour une cause grave.

Le Président élu se présente à **l'évêque du lieu d'implantation du siège et au Président du Conseil Pontifical pour les Laïcs**. Il ne peut être simultanément responsable en premier de pays (s'il l'est, il doit démissionner).

En cas de faute grave, le Président de Fondacio peut être destitué par le Congrès (suivant la procédure décrite à l'Art.41).

45 -A chaque niveau de responsabilité, des conseillers, ecclésiastiques et autres, peuvent être consultés ou appelés comme observateurs dans des rencontres ou pour accompagner les responsables dans des décisions précises, notamment d'ordre pastoral.

Le Conseil de Fondacio, par son Président notamment, entretient **des liens réguliers avec l'Assistant ecclésiastique** auprès duquel il prend un avis préalable à toutes les décisions majeures relatives à la vie et à la mission de la Communauté.

Entre deux Congrès, **le Groupe des Responsables de pays** se réunit avec le Conseil de Fondacio au moins deux fois pendant au minimum quatre jours, pour donner son avis et interpellier si besoin le Conseil de Fondacio sur la vie et la mission de la Communauté.

Instances dirigeantes d'un pays

46 - Le gouvernement de Fondacio dans un pays est assuré par le Responsable de pays, le Conseil de pays et l'Assemblée des responsables. Ces instances, faisant partie de la seule communauté Fondacio répandue dans le monde, sont toujours en référence au Conseil de Fondacio.

47 - Chaque pays est doté d'une **Assemblée des responsables**.

Elle comprend :

- ❖ les membres du Conseil de pays,
- ❖ les responsables des groupes communautaires (cf. art. 50), des départements et des services,
- ❖ des personnes ayant exercé des responsabilités au niveau local, national ou international dans Fondacio pendant au moins un an révolu. La liste de ces personnes est établie suivant un quota et des critères validés préalablement par le Conseil de Fondacio.



L'Assemblée des Responsables est un lieu de décision, de consultation et de communion.
Sa mission consiste à :

- ❖ Approuver les orientations spécifiques du pays et le projet pastoral élaboré par le Conseil de pays à la lumière du Congrès de Fondacio et des décisions du Conseil pour sa mise en place dans la réalité du pays.
- ❖ Délibérer et approuver le budget et les comptes, en conformité avec les dispositions juridiques et légales. Le budget du pays intègre la solidarité avec les besoins de la communauté une (pays défavorisés, Congrès, Colloques internationaux, Instituts de formation, ...).
- ❖ Donner son avis (instance consultative) sur certains textes fondamentaux de référence et autres décisions que le Conseil de Pays souhaiterait lui soumettre...
- ❖ Se prononcer sur le bilan de la vie et de l'évolution de Fondacio fait par le Conseil de Pays.
- ❖ Se prononcer sur certaines décisions concernant la vie de Fondacio dans le pays, pour lesquels le Conseil de pays voudrait son avis.
- ❖ Effectuer la consultation pour la cooptation du responsable de pays et des membres du Conseil de pays.

L'Assemblée des responsables se réunit sur convocation du Responsable de pays une fois par an au moins ou sur demande expresse du tiers au moins de ses membres.

48 -**Le Conseil de pays** comporte 5 à 8 membres. Il peut s'entourer d'une équipe d'experts ou de collaborateurs pour le fonctionnement et la mise en œuvre des décisions. Le mandat des membres du Conseil de pays est de deux ans, renouvelable deux fois.

Le Conseil de pays a pour mission la conduite de Fondacio dans le pays.

Pour ce faire, le Conseil de pays :

- ❖ traduit et met en œuvre, au niveau du pays, les orientations de fond accueillies par le Congrès International de Fondacio et les décisions du Conseil de Fondacio relevant de la communauté une et ayant une incidence sur le pays,
- ❖ met en œuvre les orientations de l'Assemblée des responsables du Pays,
- ❖ veille au respect et au déploiement du charisme de Fondacio, à travers le monde, notamment dans son continent, dans un souci du bien commun et de solidarité avec les pays plus défavorisés, et en gérant les ressources humaines et financières dans une sollicitude à cette dimension d'appartenance à un corps plus large, duquel chaque pays est fondamentalement solidaire,



- 49 -Le **Responsable de pays** est nommé par le Président de Fondacio en lien avec le Conseil de Fondacio, après consultation de l'Assemblée des responsables du pays. Le mandat du responsable de pays est de 4 ans, renouvelable une fois. Sa mission :

- 2015 04 05 Fondacio Statuts canoniques



- ❖ Au plan civil, dans la plupart des pays une association juridique est créée. Le Responsable de pays veillera à remplir toutes les obligations imposées par la loi (tenue des comptes, convocation de l'Assemblée Générale, etc.). Il est garant des associations qui sont dans son périmètre de responsabilités. Il est par définition le président de l'association mère du pays. Il travaille en lien avec le Siège de Fondacio pour veiller à une bonne harmonisation avec les contraintes juridiques de Fondacio dans sa globalité. Il assure l'application des lois sociales en vigueur dans le pays pour le personnel salarié.

Groupes communautaires et projets missionnaires

50 -Chaque groupe communautaire est animé par une équipe responsable d'un minimum de trois personnes, dont l'une est responsable en premier.

Le processus de désignation de l'équipe responsable de chaque groupe communautaire est un discernement, dans l'écoute de l'Esprit Saint, à travers le groupe communautaire lui-même (consultation), les personnes concernées (disponibilité) et l'instance supérieure (confirmation et envoi).

Le responsable en premier et les membres de l'équipe responsable de groupes communautaires sont désignés par le Conseil de pays pour un mandat de deux ans, renouvelable au maximum deux fois.

Les projets missionnaires, sont soutenus par les groupes communautaires sous la responsabilité du Conseil de pays. Leurs responsables sont désignés par le Conseil de pays pour deux ans renouvelables.

VII - LIEN À LA HIÉRARCHIE

51 -Fondacio est considérée comme existant sur un diocèse à partir du moment où l'évêque du lieu ou son représentant a donné un assentiment à son implantation.

52 -Les responsables de Fondacio sur un diocèse entretiennent des relations régulières avec l'évêque diocésain ou ses représentants dans un souci constant de communion. L'évêque diocésain est informé des divers projets de mission de la communauté. Par ailleurs, Fondacio veille à la coopération avec d'autres associations (canon 328), et met en place des partenariats pour la réalisation de projets communs.



53 -Fondacio choisit, selon le droit de l'Église catholique, un assistant ecclésiastique et le soumet à la confirmation du Conseil Pontifical pour les Laïcs, avec l'accord de l'Ordinaire ou du supérieur de cette personne.

Le Conseil de Fondacio, par son Président notamment, entretient des liens réguliers avec le Saint-Siège et singulièrement avec le Conseil Pontifical pour les Laïcs.

VIII - DISPOSITIONS RELATIVES AUX CLERCS ET AUX CONSACRÉ(E)S

54 -Les clercs, engagés dans Fondacio ont les mêmes droits et obligations que les autres membres, restant sauves les obligations spécifiques qu'ils ont à l'égard de leur lieu d'incardination.

55 -Pour les clercs, l'Ordinaire du lieu d'incardination doit reconnaître expressément, par une autorisation écrite :

- ❖ la qualité de « permanent » pour que la permanence soit valide ;
- ❖ la qualité d'« engagé dans la durée » pour que l'engagement dans la durée soit valide.

56 -Pour les membres d'instituts de vie consacrée, l'appartenance à Fondacio suppose l'avis favorable de leur supérieur propre.

Celui-ci doit reconnaître expressément, par une autorisation écrite :

- ❖ la qualité de « permanent » pour que la permanence soit valide ;
- ❖ la qualité d'« engagé dans la durée » pour que l'engagement dans la durée soit valide.

57 -Un membre du Conseil de pays désigné par le Conseil de pays lui-même est responsable des questions spécifiques liées au ministère ordonné et aux religieux (ses).

IX - PATRIMOINE

58 -Fondacio administre ses biens sociaux selon les buts statutaires, conformément au canon 325. La gestion du patrimoine relève de la communauté une, sous la responsabilité du Conseil de Fondacio. Chaque conseil de pays est responsable de la gestion de Fondacio

dans son pays (compte d'exploitation et bilan). Les décisions d'acquisition ou d'aliénation du patrimoine, ainsi que tout investissement ou emprunt dépassant 10% du budget annuel de Fondacio dans le pays, sont soumis à l'avis de l'Assemblée de Responsables de pays et à l'approbation du Conseil de Fondacio. Pour les aliénations de patrimoine, si le montant de l'opération excède 1.000.000 d'Euros le Président de Fondacio sollicitera le consentement du Conseil Pontifical pour les Laïcs, en explicitant les motivations de l'opération.

59 - Dans chaque pays et au niveau de l'association de tête, la comptabilité et l'établissement des comptes financiers annuels (compte d'exploitation et bilan) sont assurés par un responsable financier désigné par le Conseil de pays ou le Conseil de Fondacio suivant le cas. Les comptes sont soumis à l'approbation de l'Assemblée des Responsables et sont audités par un Commissaire aux Comptes agréé. Ils sont mis à disposition du Conseil de Fondacio.

60 - Les ressources de Fondacio comprennent notamment :

- ❖ la participation financière des membres (« dîme »),
- ❖ les produits de la mission (évangélisation, formation, services divers ...),
- ❖ les dons versés à Fondacio pour soutenir la mission des permanents (parrainages),
- ❖ toute autre ressource qui n'est pas contraire aux lois en vigueur (dons, mécénat ...).

61 - En référence au canon 326 § 1, la dissolution de Fondacio peut être prononcée par le Conseil de Fondacio. Celui-ci doit, au préalable, avoir obtenu le consentement des trois quarts (3/4) des membres des Assemblées de Responsables de pays (cf. article n° 47) considérées, pour le décompte des voix, comme formant un unique ensemble.

En cas de dissolution, l'actif net de Fondacio, s'il y a lieu, est dévolu au profit d'établissements, d'associations ou d'organismes analogues à Fondacio, dans leur objet et leur esprit.

X - MODIFICATION DES STATUTS

62 - Les Statuts peuvent être modifiés par le Conseil de Fondacio, votant à la majorité des deux tiers (2/3), sur la base des décisions prises à ce sujet en Congrès et après consultation des Responsables de pays et de l'Assistant ecclésiastique. Le texte modifié est présenté au Conseil Pontifical pour les Laïcs pour approbation.



2015 04 05 Fondacio Statuts canoniques

Conforme à l'original déposé
dans les archives de Dicastère.
Vatican, le 12 juin 2015
Rev. Mgr. Miguel Delgado Galindo

